

TABLE DE  
CONCERTATION  
DE LAVAL EN CONDITION  
FÉMININE



## L'égalité entre les femmes et les hommes : une valeur commune et fondamentale de la société québécoise !

Mémoire présenté par  
La Table de concertation de Laval en condition féminine

dans le cadre de la consultation publique sur les pratiques  
d'accommodements raisonnables au Québec

12 octobre 2007

### Mise en contexte

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) est un regroupement régional travaillant avec ses membres à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes, tant aux plans social, économique et politique. Elle veille à ce que les droits et les intérêts des femmes, particulièrement des Lavalloises, soient respectés. Espace de solidarité et de militance animé par des valeurs féministes, la TCLCF agit pour que les réalités des femmes soient connues, reconnues et prises en compte. De plus, elle initie des actions collectives qui mèneront à une véritable égalité et équité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes.

En ce sens, la TCLCF se sent interpellée par le débat actuel entourant la question des accommodements raisonnables. En tant que regroupement régional de défense de droits des femmes, la TCLCF souhaite, par l'entremise de la présente consultation, réagir sur des aspects liés au principe d'égalité entre les sexes et émettre des recommandations à cet effet. Nous croyons que cette consultation doit viser l'harmonie au sein de la société québécoise, ce qui comprend l'intégration sociale et économique des immigrantes et des immigrants. Enfin, nous souhaitons que les valeurs qui nous sont chères et qui nous rassemblent se retrouvent au cœur des actions collectives qui découleront de cette consultation.

### Un principe directeur d'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le début de la consultation publique, nous constatons que plusieurs éléments se retrouvent au cœur du débat entourant les pratiques d'accommodements raisonnables. Nous constatons aussi que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes occupe une place importante dans le débat actuel. À cet effet, il semble y avoir un consensus au sein de la population québécoise voulant que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une valeur non négociable.

Le principe directeur de notre mémoire abonde aussi en ce sens et nous affirmons qu'aucun accommodement, quel qu'il soit, ne doit aller à l'encontre du principe d'égalité entre les femmes et les hommes ou ouvrir la porte à un éventuel recul pour les femmes. De plus, nous souhaitons mettre en lumière que l'égalité de droit est, certes, atteinte pour les femmes au Québec, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour en arriver à une réelle égalité de fait entre les femmes et les hommes, tant sur les plans économique, social, politique et culturel. Encore aujourd'hui, les femmes sont victimes de discrimination et il existe une menace constante de recul face aux acquis que les femmes ont gagnés au fil des luttes.

### **Des acquis fragiles et des écarts persistants entre les femmes et les hommes**

Le mouvement des femmes au Québec travaille depuis plus de 40 ans à l'amélioration des conditions de vie des femmes en s'assurant, entre autres, que la réalité des femmes soit connue et reconnue et que leurs intérêts soient représentés et respectés. Ainsi, ce mouvement rassembleur, guidé par des principes d'égalité, de justice, de paix, de solidarité et de liberté, œuvre pour que l'égalité de droits pour les femmes devienne une égalité de fait.

Bien que les femmes aient le droit d'occuper l'espace public au même titre que les hommes, il faut souligner que certaines sphères publiques demeurent encore majoritairement occupées par des hommes, comme la sphère politique et la majorité des emplois bien rémunérés. Les femmes se retrouvent encore dans des secteurs liés aux soins et aux services dont les emplois moins bien rémunérés sont souvent atypiques et offrent des conditions de travail peu enviables. Les femmes vivent donc une plus grande précarité économique que les hommes, en plus d'être encore très majoritairement responsables des soins à la famille et aux proches. Il nous apparaît donc important de mentionner que l'égalité de droits ne signifie malheureusement pas égalité de fait et que pour cette raison, nous devons être vigilantes et vigilants face à d'éventuels reculs pour les femmes.

### **Les femmes immigrantes et des communautés culturelles : doublement discriminées**

À l'origine des inégalités sociales et économiques entre les femmes et les hommes on retrouve la discrimination fondée sur le sexe dont sont victimes les femmes encore aujourd'hui. Cette discrimination, nommée aussi discrimination systémique, relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques, volontaires ou non, qui donne lieu à des inégalités entre les femmes et les hommes. Pour les femmes, cette discrimination se traduit, entre autres, par une situation de pauvreté plus grande et par une violence omniprésente.

Les femmes immigrantes et des communautés culturelles sont, quant à elles, doublement discriminées, d'une part en tant que femmes et, d'autre part, en raison de leur appartenance à un groupe ethnique différent. Il est important de relever que ces femmes vivent une situation économique plus précaire que l'ensemble de la population féminine et qu'elles forment la couche sociale la plus défavorisée au Québec sur le plan économique. En ce sens, en plus de viser l'égalité entre les femmes et les hommes, il nous faut aussi viser l'égalité entre les femmes elles-mêmes. Afin de permettre au Québec de se développer pleinement, nous devons, en tant que société, nous assurer de l'entière participation de tous les acteurs et de toutes les actrices du milieu, y compris les femmes immigrantes et des communautés culturelles. Ainsi, nous croyons que l'intégration sociale passe assurément par l'intégration économique et que le travail représente donc une source d'intégration.

### **Des accommodements juridiques et non des requêtes privées**

Par ailleurs, certains événements liés aux accommodements dits raisonnables nous ont démontré que l'application de ce dispositif juridique à des fins privées peut amener des discriminations, plutôt que de réels accommodements. Il en a été ainsi lorsqu'on a demandé à des femmes policières de ne pas intervenir auprès de membres de certaines communautés culturelles en cas de litige. Parce qu'elles sont des femmes, ces policières ont été discriminées afin de répondre à une requête privée de dit accommodement, alors que les accommodements devraient justement servir à freiner d'éventuelles discriminations et non à en produire de nouvelles.

Au niveau de l'application de ces requêtes privées, il nous apparaît essentiel de mettre en lumière que ce sont des institutions québécoises qui ont accepté de répondre de manière positive à ces requêtes, créant ainsi des discriminations envers les femmes. Ceci nous amène à nous questionner sur l'importance réelle accordée, jusqu'à ce jour, à l'égalité de chance pour les femmes par la société québécoise et ses institutions. À cet effet, nous croyons qu'il est du devoir des institutions de veiller au respect et à l'application du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et les institutions devraient aussi servir de modèle à la société.

### **Des recommandations visant la pleine participation citoyenne de toutes les femmes**

Parce que la fragilité des acquis pour les femmes et les discriminations qu'elles vivent encore prouvent que l'égalité entre les sexes n'est toujours pas atteinte au Québec, la TCLCF recommande :

- ♀ Que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes, ne soit soumis en aucun temps à un accommodement ;
- ♀ Que les discriminations envers les femmes, dont les femmes immigrantes et issues des communautés culturelles, soient connues et reconnues par le gouvernement québécois ;
- ♀ Que le gouvernement reconnaisse la fragilité des acquis pour les femmes et qu'il se montre vigilant face à d'éventuel recul pour celles-ci ;
- ♀ Que le gouvernement s'assure que les femmes immigrantes et des communautés culturelles aient les ressources nécessaires à leur pleine participation citoyenne ;
- ♀ Que l'application de la nouvelle politique d'égalité entre les femmes et les hommes soit accompagnée de ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions prévues en ce sens ;
- ♀ Que le gouvernement encadre les institutions québécoises afin d'éviter des cas de discrimination lors de l'application d'accommodements raisonnables, s'il tel est le cas ;
- ♀ Nous appuyons aussi les recommandations du Conseil du statut de la femme en lien avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

En conclusion, la Table de concertation de Laval en condition féminine espère que cette consultation publique amènera la société québécoise de se questionner sur les valeurs qui lui sont communes et qui lui apparaissent incontournables. Nous souhaitons aussi que ces valeurs visent l'intégration de toutes et de tous à la société québécoise, car il nous apparaît essentiel de construire ensemble, femmes et hommes de toutes origines, le Québec de demain.